

LIMOGES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE

Du **12 MARS 2021**

Le Président de la Communauté urbaine,

Arrêté de mise à jour du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de
Panazol

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.581-14
et suivants
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-60 et
R.153-18,
VU la délibération en date du 25 janvier 2017 approuvant le Plan
Local d'Urbanisme de Panazol,
VU notamment les documents annexées,
CONSIDERANT, qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du
dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Panazol.

N°202100095

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Panazol sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté. La mise à jour concerne le Règlement Local de Publicité de la commune de Panazol.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Panazol et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Panazol et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine, durant un mois.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard PALISSY, le

12 MARS 2021

Le Président,

Guillaume GUÉRIN

Affiché le 12.03.2021

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AR-087-248719312-20210312-AR2121046H1